

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 24 – 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 25 juin 2025 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 20 juin conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, BEZFAULT Marie-Laure, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : MASSE Julien qui a donné pouvoir à SERRES Gilles.
TEMPIER Nathalie qui a donné pouvoir à GONCALVES Régine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2025 :

Création :

- Filière : Technique
- Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Nouvel effectif : 1

Suppression :

- Filière : Technique
- Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Nouvel effectif : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise la modification du tableau des emplois ainsi proposé et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD

Date de publication sur le site internet :



Le secrétaire de séance,

Michel TEXIER

01 JUL. 2025